



APPEL D'OFFRES POUR DES ALLOCATIONS POST-DOCTORALES ANNEE 2009

Le 27 octobre 2007, le Conseil régional d'Ile-de-France a labellisé la thématique « Maladies Infectieuses, Parasitaires et Nosocomiales Emergentes » en tant que « Domaine d'Intérêt Majeur » (DIM). Les DIM visent à renforcer la lisibilité de la politique régionale et son caractère fédérateur en soutenant des programmes de recherche portant sur des thématiques ciblées. Coordonnés par une structure chef de file, l'Institut Pasteur pour ce DIM, ces programmes de recherche bénéficient d'un soutien intégré en investissement (équipements, programmes immobiliers) et fonctionnement (allocations de recherche doctorales et post-doctorales, congrès...).

Le DIM Maladies Infectieuses, Parasitaires et Nosocomiales Emergentes lance un appel d'offres pour l'attribution d'allocations post-doctorales, financées par la Région Ile de France, pour une durée de 24 mois. 4150 € brut chargé par mois seront accordés à l'établissement gestionnaire pour salarier le post-doctorant, ce qui correspond à un salaire mensuel net moyen de 2150 €.

Les dossiers sont éligibles si le sujet concerne **l'émergence** de nouvelles pathologies infectieuses ou la **ré-émergence** de maladies infectieuses connues et s'ils s'inscrivent dans les thèmes de recherche prioritaires du DIM Maladies, Infectieuses, Parasitaires et Nosocomiales Emergentes. La notion d'émergence est à considérer de façon élargie. Ainsi, sont notamment concernés les projets traitant de la caractérisation de **nouveaux agents infectieux** à l'origine de pathologies humaines connues (émergence de connaissance) et de **problèmes émergents** intéressant la santé publique (infections nosocomiales, échappement à la vaccination, résistance aux anti-infectieux, zoonoses émergentes, ...). Enfin, les projets relevant des thématiques VIH, VHB et VHC pour lesquelles existent des appels d'offres spécifiques à l'ANRS, ou dans d'autres agences, ne seront pas pris en compte.

Les axes thématiques et thèmes de recherche prioritaires traités par cet appel d'offre concernent la bactériologie, la mycologie, la parasitologie et la virologie (à l'exclusion des projets sur le VIH, le VHB et le VHC), ainsi que les agents non conventionnels (prions) et sont :

1- Approches innovantes pour l'identification de nouveaux agents infectieux

- *Développement d'approches innovantes pour l'identification et la caractérisation des agents infectieux connus ou émergents : mise au point et validation de nouvelles technologies*
- *Recherche active de nouveaux agents associés ou à l'origine de pathologies humaines connues: les projets en réseau, multidisciplinaires et renforçant les interactions entre cliniciens et chercheurs seront particulièrement encouragés.*
- *Détection des émergences à caractère zoonotique avant la contamination humaine.*

2- Nouvelles approches vaccinales et thérapeutiques

- *Nouvelles stratégies vaccinales*
- *Etude des mécanismes de l'échappement des virus à l'immunité de l'hôte et aux anti-viraux*
- *Développement de nouveaux inhibiteurs*
- *Développement de nouveaux outils technologiques pour la prédiction de la susceptibilité des micro-organismes aux agents anti-infectieux*
- *Développement et amélioration de modèles animaux pertinents de l'infection humaine.*

3- Infections nosocomiales

- *Infections à bactéries/champignons émergents ou ré-émergents*
- *Etude de l'épidémicité, de la persistance dans l'environnement, de l'échappement à l'immunité de l'hôte et aux agents anti-infectieux*
- *Etudes de marqueurs de la virulence ou de l'invasion : développement d'outils de diagnostic rapide pour la prise en charge des malades*
- *Colonisation avec formation de biofilms sur les dispositifs médicaux.*

4- Infections à parasites eucaryotes

- *Nouveaux outils de surveillance des résistances et de diagnostic/pronostic (en liaison avec les développements technologiques soutenus dans l'axe 1).*
- *Biologie des parasites à l'ère post-génomique*
- *Etude de l'épidémicité, du processus infectieux et de la pathogenèse (invasion et dissémination, facteurs de virulence, mécanismes d'échappement à l'immunité de l'hôte et aux agents anti-parasitaires).*
- *Nouvelles cibles thérapeutiques et stratégies d'intervention*

5- Zoonoses émergentes non parasitaires

- *Etude des agents zoonotiques émergents non parasitaires (bactéries, champignons, virus et agents non conventionnels) et de leurs génomes*
- *Etude de l'épidémicité, des processus de transmission interespèces et des capacités d'adaptation à l'homme*
- *Interactions avec la cellule et avec l'hôte*
- *Développement de vecteurs vaccinaux et vaccinologie en liaison avec les recherches soutenues dans l'axe 2).*
- *Agents zoonotiques émergents non parasitaires dans les écosystèmes naturels ou liés à la production agricole.*

La sélection sera faite sur la qualité et l'intérêt scientifique du projet, sa faisabilité et sa cohérence avec les axes du DIM.



L'embauche des candidats doit intervenir avant le 1^{er} juin 2010. En cas de désistement, le remplacement est possible à tout moment sous réserve qu'il reste au moins 6 mois de contrat et que le post-doctorant reprenne bien le projet initialement sélectionné.

Critères d'éligibilité du projet :

- 1) Le laboratoire d'accueil doit être localisé en Ile-de-France.
- 2) Le projet proposé ne doit pas avoir été financé par la Région dans le cadre du soutien aux projets collaboratifs d'un pôle de compétitivité.

Critères d'éligibilité du candidat, qui sera proposé à l'embauche :

- 1) Le candidat doit être titulaire d'une thèse d'Université, d'un PhD ou équivalent.
- 2) Le candidat doit réaliser son post-doctorat dans un laboratoire autre que celui dans lequel il a réalisé sa thèse.
- 3) Le candidat ne doit pas avoir reçu précédemment une allocation post-doctorale de la Région (quelle qu'en ait été la durée).
- 4) Le Conseil régional ne retient aucun critère de nationalité ou d'âge des candidats. Néanmoins si le candidat à plus de 35 ans, un parcours professionnel atypique (expérience professionnelle hors post-doc) devra être justifié.

***Le dossier de candidature devra être rempli en ligne et soumis
électroniquement avant la date limite annoncée***

<http://dim.fontismedia.com/dim/>

Date limite de dépôt des dossiers : 13 mars 2009

Classement par le conseil scientifique du DIM fin avril 2009.

Réponse définitive à la date du vote du budget par le Conseil régional.